

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 JUILLET

A LA CHAMBRE

Séance de samedi. — D'un ton larmoyant, M. Jacquemart, député républicain, a constaté que le désordre le plus grand règne dans l'Université ; il paraît que, depuis l'avènement de M. Bourgeois, rien ne va ; plus les ministres républicains changent, plus c'est la même chose.

Dans le cas actuel, les inspecteurs se plaignent ; les listes d'avancement sont complètement désorganisées ; au lieu de cinq classes d'inspecteurs, il n'y en a plus que trois. Ce changement a produit un véritable bouleversement ; tel inspecteur n'est plus dans la classe qu'il devrait occuper et tel autre a un avancement scandaleux.

M. Bourgeois a assuré que désormais il veillerait au bon ordre, il a entassé promesses sur promesses, et a fait si bien que M. Jacquemart n'a pas insisté et que la Chambre s'est déclarée satisfaite.

Après avoir expédié quelques menus projets d'intérêt local, les députés ont commencé la première délibération sur le projet de loi adopté par le Sénat sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

La discussion n'a pas été vive, la plupart des orateurs ne faisant qu'échanger leurs vues et se réservant pour la deuxième délibération.

De ce premier engagement, il est apparu nettement, néanmoins, que si la majorité de la Chambre était disposée à protéger les filles mineures et les femmes employées dans les établissements industriels, elle n'entendait pas se livrer complètement ni suivre les députés ouvriers dans l'application de toutes les théories socialistes.

Sans incident, la première délibération a donc suivi son cours et, assez hâtivement, la Chambre a voté les articles proposés par la commission.

Au début de la séance, la Chambre a voté une proposition de loi de M. de Cazenove de Pradine tendant à modifier l'article 17 de la loi du 16 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée.

Cette loi tant vantée par les républicains, parce qu'elle envoie les séminaristes à la caserne, n'établit aucune distinction parmi les jeunes conscrits omis sur les listes de recrutement et leur fait faire indistinctement le service militaire dans la marine.

Avec netteté, l'honorable député de Nantes a démontré tout l'odieux de cette disposition et il a demandé avec raison qu'une distinction soit établie entre les omis volontaires et les omis involontaires. Les plus enragés défenseurs de la loi militaire ont été obligés de se rendre à l'évidence et de voter la proposition de M. de Cazenove de Pradine.

C'est une première atteinte à la loi militaire et il est permis d'espérer que ce n'est pas la dernière.

Les républicains sont déjà obligés de constater les inconvénients de cette trop fameuse loi militaire votée dans un esprit de haine.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

M. Carnot a signé un certain nombre de décrets et projets, notamment un décret réglant les services pour la garde des voies de communication en temps de guerre, un décret réorganisant le service des compagnies de discipline, un projet augmentant le nombre des décorations en faveur de l'armée territoriale, un décret organisant l'inspection générale des postes et télégraphes en vue d'accélérer les réformes sans augmentation de crédits, un projet tendant à taxer les valeurs impayées afin d'alléger les charges de l'administration des postes, un décret faisant passer la direction des bâtiments civils du ministère de l'instruction publique au ministère des travaux publics.

Aujourd'hui lundi seront distribués aux députés le rapport général du budget et le rapport sur les contributions directes, ainsi que les rapports spéciaux de MM. Bastid et Francis Charmes sur l'impôt foncier et le régime des sucres. C'est à ce moment que la Chambre décidera dans quelles conditions elle veut examiner les questions d'ordre financier.

M. de Freycinet, président du conseil, indiquera l'avis du gouvernement, que connaissent déjà le président et le rapporteur général de la commission du budget.

M. de Freycinet exposera que le gouvernement, préoccupé d'assurer à la Chambre toute sa liberté de discussion sur le budget de 1891 et les graves questions qu'il soulève, fera en sorte que les députés aient les délais nécessaires pour mener à bien ces longs débats. En principe, le gouvernement admet que la discussion du projet d'emprunt entraîne la discussion générale du budget à raison de l'étroite connexion des deux questions.

M. de Freycinet indiquera que, si la Chambre veut, au prix d'une prolongation de session, aussi étendue qu'il faudra, discuter et voter avant sa séparation l'emprunt et la totalité du budget, le gouvernement ne s'y opposera pas. Mais si la Chambre n'adopte pas cette manière de voir, le gouvernement ne demandera avant la clôture de la session que le vote des contributions directes et des modifications au régime des sucres. Mais il exposera que, dans ce cas, il sera nécessaire de fixer l'époque de la rentrée à une date plus rapprochée que de coutume afin de permettre aux deux Chambres de statuer sur l'emprunt et le budget avant la fin de l'année.

VAGABONDS ÉTRANGERS

On lit dans l'Avénir militaire :

« Par suite d'un ordre du ministre de l'intérieur adressé à tous les gouverneurs des provinces, il est interdit aux colporteurs étrangers, de nationalité allemande ou austro-hongroise, de circuler dans l'empire russe.

» Le gouvernement français devrait prendre quelque mesure de ce genre. Ce faisant, M. Constans ferait montre de poigne une fois à propos, M. Ribot sortirait de la politique idéale pour faire de la politique pratique, et M. de

Freycinet témoignerait de quelque souci pour la sécurité de l'Etat. »

Nous nous associons à la demande de l'Avénir militaire sans espoir de la voir accueillir.

Une dépêche de Saint-Flour nous annonce la mort de M. Amagat, député du Cantal.

M. Amagat était agrégé, chargé du cours d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Montpellier, lorsque des démêlés avec le Conseil académique l'enlevèrent à l'enseignement pour le lancer dans la politique. Il avait acquis depuis quelque temps une compétence toute spéciale en matière financière.

Le 10 août prochain, on inaugurera à Evreux la statue de Daviel, le célèbre oculiste qui, le premier, pratiqua l'opération de la cataracte par extraction. L'éminent chirurgien est représenté la main gauche appuyée sur la tête d'un aveugle et de sa main droite soulevant la paupière. Le ministre de l'instruction publique a promis de présider cette cérémonie.

Laïcisation

L'école des filles de la commune d'Halluin (Nord) vient d'être laïcisée. Voici les résultats de cette inique mesure :

La semaine dernière, dans le local occupé maintenant par les institutrices laïques, les sœurs de la Sagesse comptaient près de 700 enfants. Lundi, à neuf heures, il s'en trouvait quatre, et à dix heures, 7 ! Et s'il n'y avait pas à Halluin des fonctionnaires sur lesquels on n'a pas manqué de faire pression, on peut assurer que les institutrices, envoyées pour remplacer les sœurs, n'auraient eu qu'à se croiser les bras.

Mais ce n'est pas tout : cette inqualifiable persécution, dont la ville d'Halluin est l'objet de la part de la préfecture, obéissant à M. Wouters-Delporte, — va coûter à cette commune 300,000 francs au bas mot, — car il va falloir construire pour les garçons, pour les filles, pour les petits enfants ; et toutes les propriétés dont la ville avait la jouissance, et dont elle retirait même des revenus, vont être perdues pour elle. Quelle belle chose que l'intolérance radicale !

Lycées de filles

Voici un journal républicain, l'Estafette, qui dit crûment leur fait aux partisans des lycées de filles. Nous n'en voudrions rien retrancher :

« La carrière de la femme, ce n'est ni la science, ni la politique, ni les arts, ni le barreau, ni la médecine, ni même le commerce ; la femme a pour mission de tenir le ménage de l'homme, de surveiller son linge, de cuisiner la soupe, de gouverner sa servante si les moyens de son mari lui permettent d'employer une aide, d'allaiter ses enfants, de les débarbouiller, de leur apprendre l'alphabet et le commencement des choses.

» La femme n'a pas à discuter la quadruple racine de la raison suffisante avec Schopenhauer, ni à résoudre des problèmes de géomé-

trie. Mais si vous l'habituez uniquement à des exercices de haute spéculation intellectuelle, comment obtiendrez-vous d'elle une contention d'esprit et une application assez énergique pour empêcher le lait de f... le camp sur le fourneau ou la bonne de faire danser l'anse du panier ? Comment se marieront-elles ? Les ouvriers, les petits employés, les commerçants, les modestes fonctionnaires, de leur côté, peuvent-ils s'accommoder pour épouses de ces précieuses doctresses ! Dans leur vanité de femme instruite et éduquée, elles ne voudraient pas d'un homme en blouse ou d'un scribe en paletot râpé. Que faire alors ? Quel avenir est le leur ? L'enseignement. Mais une statistique lamentable établit qu'il y a en ce moment 43,000 institutrices sans emploi.

» Vous allez donc renforcer ce contingent de l'attente désespérée et de l'espérance inféconde. Il y aura bientôt plus, en France, de maîtresses que d'élèves. Où ira ce troupeau féminin de lycéennes !

» Hélas ! on n'ose envisager la porte de sortie de ces lycées, dont l'entrée semble si joyeuse et où l'on ne pénètre qu'avec le triomphe au front, et les bonnes paroles du ministre dans les oreilles. Cette issue est triple, le célibat, la misère, l'inconduite. C'est le seuil de l'enfer moderne. »

Il en sera bientôt des lycées de filles comme des bataillons scolaires. Après les avoir pronés et défendus avec un enthousiasme sans pareil, MM. les républicains s'évertueront (ils s'évertuent déjà) à en prouver l'inutilité et les dangers.

ÉTRANGER

Camden-Place et le parc de Chislehurst viennent d'être achetés par M. W. Willett, qui se propose de les transformer en une vaste construction.

On sait que cette résidence avait été louée par Napoléon III, qui y mourut.

Après la mort de l'Empereur, l'Impératrice quitta Chislehurst, le propriétaire n'ayant pas voulu donner à Sa Majesté l'autorisation d'élever une chapelle qui renfermât les restes de son époux et de son fils.

Camden-Place et le parc de Chislehurst furent alors mis en vente. Aucun acquéreur ne se présenta.

LE NOUVEAU MINISTÈRE ESPAGNOL

On mande de Madrid que le nouveau cabinet est ainsi composé :

- MM. Canovas, présidence du conseil ;
- Le duc de Tetuan, affaires étrangères ;
- Villaverde, justice ;
- Cosgayon, finances ;
- Le général Azcarraga, guerre ;
- L'amiral Berenger, marine ;
- Fabie, travaux publics ;
- Silvela, intérieur ;
- Bustillos, colonies.

Le nouveau cabinet a prêté serment et est entré en fonctions samedi soir.

Le maréchal Campos ne veut rien pour lui-même ; on lui offrira, cependant, la présidence du Sénat ou le gouvernement des îles Philippines. Les ambassadeurs à Paris et à Londres se-

ront le duc de Mandas et M. Elduayen ; le capitaine général à Madrid sera le général Primo de Rivera ; le maire de Madrid le duc de Sexto, qui fit annuler les dernières élections municipales qui donnèrent la majorité aux libéraux. La liste des préfets et des hauts fonctionnaires civils et militaires est prête et paraîtra dans la *Gazette* qui publiera les noms des ministres.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre va faire une intéressante expérience à l'époque des grandes manœuvres. Quelques escadrons de cavalerie et d'artillerie seront montés avec des chevaux réquisitionnés chez les particuliers et inscrits sur les contrôles de la mobilisation. Ces animaux seront donnés, partie à des hommes de l'armée active, et partie à des réservistes.

On mande de Bordeaux, 5 juillet :

« Le général Ferron vient de rédiger une très importante instruction sur la tactique pour les manœuvres du 18^e corps.

» Cette instruction fixe les conditions nouvelles du combat offensif avec la poudre sans fumée.

» Elle préconise le feu violent de l'infanterie à la distance de 700 à 400 mètres au lieu de 200 mètres.

» Des conférences vont être faites à tous les régiments du 18^e corps pour initier les officiers aux nouvelles méthodes de combat avec la poudre sans fumée. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COMPAGNIE D'ORLÉANS

A dater du 40 juillet, le train express comprenant des voitures de toutes classes qui part actuellement de Paris à 11 heures 45 du soir sera retardé et partira à 11 heures 45. Sa marche sera accélérée et il arrivera à Saumur à 6 heures 40 matin. Cette modification permettra aux voyageurs à destination de Saumur qui, aujourd'hui, sont obligés de prendre le train de 8 heures 35 du soir, de passer la soirée à Paris et de faire le trajet sans changer de voiture.

Chaque année, nous enregistrons les succès des élèves des Dames de la Retraite. Deux jeunes filles, M^{lle} Marthe Pérancy et M^{lle} Madeleine Buisson, viennent d'être reçues aux examens du premier brevet : la première par l'académie de Châteauroux, la seconde à Poitiers.

Nous constatons aussi avec plaisir les heureux succès du Pensionnat des Filles de la Sagesse de Saint-Lambert-des-Lévées.

Cette année, trois élèves ont été reçues au brevet ; ce sont :

M^{lle} Anna Brunet, de Saumur, et M^{lle} Louise Gagneux, de Saint-Pierre-Montlimart, reçues par l'académie d'Angers ;

Et M^{lle} Ernestine Guinaudeau, d'Angers, reçue par l'académie de Vannes.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

Hier dimanche, 6 juillet 1890, la température n'était vraiment pas de saison. De gros nuages noirs, chargés d'orage, obstruaient les rayons du soleil. Malgré une perspective de trempage, la société habituelle, élégante et choisie, s'était bravement rendue sur l'hippodrome de Verrie. Les dames, du reste, avaient pris toutes précautions, et les belles et claires toilettes étaient à l'abri sous les vêtements de pluie.

Vers deux heures, une forte averse qui a duré dix à quinze minutes a fait craindre pour le reste de la journée ; mais, au contraire, après cette pluie presque torrentielle, le soleil a paru et a brillé toute l'après-midi. Seul, un vent glacial a forcé les dames d'abandonner la plate-forme pour se promener dans le passage : on n'a rien perdu à ce contre-temps, car chacun a pu constater combien de toilettes ravissantes eussent passé inaperçues.

Naturellement, l'École de cavalerie était au complet sur l'hippodrome, et le général Jacquemin semblait suivre avec beaucoup d'intérêt les péripéties des courses, qui ont été menées, du reste, avec beaucoup d'entrain, et sans le moindre accident.

Voici les résultats de la journée :

Prix des Bruyères (courses de haies-handicap), 1,000 fr., offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour tous chevaux. Distance, 2,500 mètres.

Onze inscrits et 8 partants. *Moulinet*, favori, à M. de Ravignan, a été battu par *Conseil-Judiciaire*, à M. Potier, sur le cheval duquel on n'avait fondé aucune espérance. Aussi, au pari mutuel, il y eut quelque déception. On a payé 138 pour 5.

1^{er} Prix de la Société des Steeple-Chases de France, steeple-chase (4^e série), 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France.—Distance : 3,000 mètres environ.

Pour cette course, il n'y a eu que cinq partants sur treize inscrits.

Au premier obstacle, *Mios*, à M. Jeanmaire, se dérobe. Impossible au jockey de ramener la bête, qui eût pu lutter encore avantageusement. *Pologne*, à M. le comte de Boisgelin, tient la

tête pendant presque tout le parcours ; mais, à 300 mètres du poteau, M^{lle} de Saint-Cyr, à M. Potier, qui suivait de très près, fait de vigoureux efforts et gagne d'une demi-longueur.

Pari mutuel à 5 fr. 44 fr.

2^e Prix de la Société des Steeple-Chases de France, cross-country steeple-chase handicap, gentlemen, 2,500 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Au second 500 fr. sur le prix.—Distance : 4,000 mètres environ. Parcours n^o 7, mais départ n^o 6.

Course très intéressante, malgré le peu de départs : 4 partants sur 14 inscrits. *Caporal*, une vieille connaissance, a gagné facilement *Le Fétiche*, à M. Ch. Houze, *Comtesse Caro*, au comte de la Boutetière, et *Bon-Espoir*, au comte du Boberil.

On ne se lassait pas d'admirer avec quelle aisance M. Morgon, lieutenant écuyer, montait l'excellente bête du vicomte de Piolant.

Pari mutuel à 5 fr. 44 fr.

Prix du Cercle Saint-Hubert (grand steeple-chase, handicap), 1,500 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Les entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Distance : 4,000 mètres environ. Parcours n^o 5.

Même nombre d'inscrits et de partants qu'à la précédente course. *Ardente*, au baron Finot, arrive première au poteau.

Pari mutuel à 5 fr. 42 fr.

Prix de l'École de cavalerie, steeple-chase militaire (1^{re} série), un objet d'art de la valeur de 900 fr. au premier, au second un objet d'art de la valeur de 300 fr., offert par M^{me} Baillou de la Brosse, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service. Distance : 3,000 mètres. Parcours n^o 3.

Seule course militaire où ont été engagés onze chevaux ; mais quatre seulement se sont présentés au départ.

Brewort, à M. Noblemaire, monté par M. Morgon, s'est dérobé, et M. Caband, lieutenant au 9^e cuirassiers, qui montait *Guillaume Tell*, a fait une chute, mais sans gravité. C'est *Mont-joie*, à M. Bégonen, lieutenant au 7^e chasseurs, qui est arrivé 4^e au poteau.

Pari mutuel à 5 fr. 26 fr.

Avant la fin de la dernière course, les équipages se sont apprêtés, et bientôt chacun reprenait la route de Saumur dans l'ordre le plus parfait, sans le moindre accroc. Le défilé, vu de la jonction des routes de Verrie et de Gennes, présentait le plus pittoresque aspect.

De magnifiques attelages, conduits avec élégance, descendant cette côte accentuée, se suivaient, très serrés, et décrivaient au loin des courbes bizarres. Les fraîches toilettes des dames, les uniformes des officiers, toujours

d'un très gracieux contraste, étaient un vrai régal pour les nombreux spectateurs échelonnés sur tout le parcours de la route de Saint-Florent, magnifiquement ombragée par une double rangée d'acacias, qui font de cette charmante promenade le rendez-vous ordinaire d'équipages et de cavaliers. C'est, du reste, notre allée des Acacias, à nous, Saumurois.

Aujourd'hui, route de Vernantes, se courent plusieurs rallye. Le temps, qui semble vouloir se bien comporter, permettra au même public de suivre ces intéressantes courses.

Nous sommes convaincus que le tir aux pigeons de demain réunira également un grand nombre d'amateurs. Après quoi, tous nos sportsmen se donneront rendez-vous pour les courses de Saumur et le carrousel, qui auront lieu les 10, 11 et 12 août prochain.

Hier soir, à huit heures, la pluie est tombée de nouveau et nous a privé du concert de la Musique municipale, qui devait agréablement clôturer cette journée de fête.

LES OBSÈQUES DE M. DE CORDOSE

Vendredi soir ont eu lieu à Saumur les obsèques de M. de Cordose, ancien conseiller municipal, dont nous avons annoncé la mort.

Le corps, ramené du Pouliguen, est arrivé à 5 heures 1/2 à la gare de Saumur-Orléans où l'attendaient les membres de la Société l'Alsace-Lorraine, rangés derrière leur bannière, les principaux fonctionnaires, et un grand nombre d'habitants de Saumur.

Après l'absoute donnée à l'église de la Visitation, le cortège s'est dirigé vers le cimetière.

Le char était orné de nombreuses couronnes parmi lesquelles on distinguait surtout celle des Alsaciens-Lorrains avec ces mots : « les Alsaciens-Lorrains, » se détachant en lettres noires.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Rauch, tailleur ; Kempf, contrôleur des contributions directes ; Broum, agent d'affaires, membre de la Société de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains d'Angers, et Meyer, comptable.

M. Gallard, architecte à Amboise, gendre du défunt, conduisait le deuil.

Remarqué dans le cortège : MM. Cottineau, sous-préfet ; Combié, maire ; Poitevin, adjoint ; Milon, Goulard, conseillers municipaux ; le capitaine Lux, professeur d'allemand à l'École de cavalerie, et le docteur Ravenez, médecin-major ; Bouju, maire de Saint-Lambert-des-Lévées, conseiller d'arrondissement ; Cail-leau, maire de Villebernier, etc.

Au cimetière, M. Kempf a prononcé quelques paroles empreintes de patriotisme.

NOS CONDAMNÉS A MORT

Plot et la femme Boges, en apprenant que M. le Président de la République avait com-

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Victoire ne put cacher une certaine surprise mêlée de joie.

— Deluzy, reprit-elle, pardonnez-moi de vous avoir dérangé... Je craignais que cette nouvelle n'eût de l'importance pour vous.

— Vous voulez rire ; j'ai vu Forster à Londres comme une foule d'autres gens d'affaires.

— C'est que, mon ami, j'ignore la nature des affaires que vous avez là-bas ; j'ignore même pourquoi vous avez exigé que je vous accompagne deux fois en Angleterre.

— Pourquoi ? Eh ! ma chère, d'abord pour vous procurer de la distraction, car vous vous ennuyez cruellement ici, quand je suis forcé de m'absenter, ce qui arrive souvent. Ensuite, parce que votre présence, vos manières aimables, votre distinction, inspirent la considération et la confiance à ces étrangers... Enfin et surtout parce que vous vous exprimez en anglais beaucoup plus facilement que moi, et

que vous pouvez me servir de truchement.

Il parlait d'un ton simple et naturel. Néanmoins, craignant peut-être de laisser voir quelque agitation, et voulant se donner une contenance, il prit sur son bureau une lettre qu'il ouvrit et qu'il lut avidement après en avoir reconnu l'écriture.

Il dit tout à coup :

— Parbleu ! puisque vous voilà, il faut que je vous consulte au sujet d'Aubertin, d'Orléans.

— Aubertin ! répliqua Victoire dont le visage se rembrunit.

— Vous ne l'aimez pas... peut-être parce qu'il a contribué, plus que personne, à notre mariage. Mais moi, je le considère comme mon meilleur ami, et il m'en donne en ce moment une nouvelle preuve. Malgré mon activité et mon énergie, j'éprouve toujours de la gêne d'argent. Je compte me relever bientôt, réparer mes désastres immérités ; mais, en attendant, je suis poursuivi par des créanciers impitoyables... Or, voici Aubertin qui offre de me prêter cent mille francs.

— En ce cas, M. Aubertin est meilleur que je ne le pensais... Eh bien ! qui vous empêche d'accepter son offre ?

— C'est que, ma chère, il y met une certaine condition.

— Laquelle ? si ma signature vous est nécessaire, aujourd'hui encore, je ferai ce que vous commanderez.

— Oui, Victoire, répliqua Deluzy d'un ton caressant, vous êtes une bonne personne. Seulement votre signature ne peut plus me servir à grand'chose ; vous et moi, nous avons subi déjà des nécessités si impérieuses... Ce qu'exige Aubertin, c'est la signature de votre père et de votre sœur Joséphine en garantie de son prêt.

Victoire se leva brusquement.

— Ne parlons plus de cela, Monsieur, dit-elle avec vivacité ; tant qu'il ne s'est agi que de ma dot, mon devoir était de ne pas résister à vos injonctions, au risque de priver plus tard mon fils... Mais, en ce qui touche les biens de mon père et ceux de Joséphine, ne me demandez pas d'intervenir pour réclamer le moindre sacrifice... Aussi bien mon père dans l'état de démence à peu près complète où il se trouve aujourd'hui, ne peut prendre aucun engagement valable. Quant à ma sœur, je me laisserai plutôt arracher la langue que de lui dire un mot pour la décider à se dépouiller

de ce qui lui appartient.

— Vous êtes folle, Madame, s'écria le maître de forge avec violence ; qui songe à dépouiller qui que ce soit ? Votre sœur possède quatre cent mille francs, part égale à la vôtre ; votre père s'en est réservé environ autant, et il ne saurait en avoir besoin puisqu'il vit avec nous. Leur serait-il donc impossible de garantir un prêt, dont le remboursement aura lieu dès que les opérations dont je m'occupe seront terminées ?

— Encore une fois, Monsieur, ne demandez pas cela. Joséphine ne fera rien sans l'assentiment des personnes chargées de ses intérêts. De son côté, mon père ne peut disposer de rien sans l'avis du conseil de famille...

— On s'entendra avec le notaire de Joséphine, et nous sommes tous membres du conseil de famille.

— N'insistez pas, répliqua Victoire avec une fermeté dont son mari l'eût crue incapable ; je vous ai abandonné, je crois, jusqu'au dernier lambeau de ma dot ; je ne veux pas entraîner ma sœur et mon père dans notre ruine... Si votre ami Aubertin vous est si dévoué, pourquoi ne se contente-t-il pas de votre garantie ?

— Je le connais... à présent qu'il s'est pro-

muné leur peine, ont éprouvé une grande joie.

Plot surtout, qui dormait quand le gardien-chef lui a appris la bonne nouvelle, a écouté les yeux hagards ce que lui disait le gardien-chef. Il ne pouvait comprendre. Puis il s'est mis à pousser des exclamations de joie.

La femme Boges a été moins émue en apparence, mais le lendemain elle a éprouvé une syncope qui a duré une demi-heure.

THÉÂTRE DE SAUMUR

C'est vendredi prochain 11 juillet qu'aura lieu la représentation de *Tout feu tout flamme*.

La comédie-bouffe de M. Richard O'Monroy, *Tout feu tout flamme*, est l'histoire d'une nuit de rendez-vous en province, troublée par un feu de cheminée, par l'arrivée du mari. Cette amusante comédie est présentée avec esprit et cette bonne humeur qui ont fait le succès de tant d'articles de la *Vie Parisienne* et de tant de soirées du *Gil-Blas* signées Richard O'Monroy. Cette aimable et joyeuse comédie est non seulement spirituellement écrite, mais elle est joliment jouée par les créateurs.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Eugène-Pierre-Alcide Sonnard, peintre, de Parthenay (Deux-Sèvres), et Adolphe-Engénie Maria, domestique, de Saumur.

Louis-René Mée, domestique, de Saumur, et Henriette Tourneux, jardinière de Saint-Lambert-des-Levées.

LES RAISINS SECS

L'article 1^{er} du projet de loi sur les raisins secs, adopté par la Chambre, est ainsi conçu :

« Article premier. — Les raisins secs destinés au fabricants et entrepositaires ne peuvent circuler que munis d'acquits-à-caution garantissant le droit de fabrication.

Les raisins secs destinés à la consommation personnelle ou de famille seront admis à circuler librement avec des laissez-passer. »

Nous pouvons ajouter que, sans l'intervention si active et si opportune de M. Le Cour, député conservateur de Nantes, les raisins secs circulant en paquets au-dessus de 4 kilos, correspondant à la franchise de 12 litres de vin, allaient être astreints au droit de 0 fr. 60. Ce droit, léger en apparence, mais répété souvent pour les petits consommateurs qui achètent par paquets ou lots de 10 kilos, aurait fini par faire supporter au petit consommateur qu'on voulait dégrever une charge de 5 à 6 fr. par 100 kilos, c'est-à-dire un droit supérieur à celui qui frappe les fabricants.

UNE COMPARAISON

Sous ce titre, on lit dans le *Petit Courrier* :

« Nous parlions, il y a quelques jours, de cette musique conservatrice de Doné-la-Fon-

noncé, il n'en démordra pas. Essayez seulement, ma chère Victoire. Si vous en parliez à Joséphine, peut-être...

— Jamais, Monsieur.

— Puisqu'il en est ainsi, répliqua Deluzy durement, puisque je ne trouve aucun appui chez mes proches, qu'on prenne garde de me pousser à bout!... Réduit aux abois, je ne prendrais conseil que de mon désespoir, me jeter dans quelque spéculation hasardeuse où nous risquons de périr tous...

— Eh! n'est-ce pas fait déjà, Monsieur? dit Victoire avec une sorte d'égaré; je n'ose vous interroger sur les mystérieuses opérations dans lesquelles vous êtes engagé et où vous me faites peut-être jouer un rôle dangereux. Je tremble de réfléchir, de comprendre...

— Si jamais ce que vous redoutez arrive, Madame, vous vous souviendrez que c'est vous qui l'avez voulu!... Tenez, laissez-moi... J'entends la voiture de Joséphine qui revient de Saint-Siméon; allez retrouver votre sœur... et veillez à ce qu'on ne me dérange plus.

Victoire, avant de s'éloigner, dit timidement :

— Mon ami, j'ai peut-être été un peu vive...

Je croyais remplir un devoir de conscience.

taïne, à laquelle l'administration préfectorale avait refusé le droit de se constituer régulièrement, c'est-à-dire de se réunir pour jouer au nombre de plus de vingt personnes.

« Nous racontions comment la même administration faisait dresser procès-verbal contre les membres de la dite musique, parce qu'ils étaient allés souhaiter la bienvenue à M. le préfet le jour du conseil de révision, au nombre de vingt-trois, et comment le maire de la commune était suspendu pour avoir toléré la sortie de ces vingt-trois exécutants, sans tenir compte d'un chiffre aussi éminemment séditieux et tout plein de dangers pour le gouvernement de la République.

« Tandis qu'il agissait de la sorte envers les conservateurs de Doué-la-Fontaine, le représentant de ce gouvernement autorisait — nous pourrions même dire encourageait — la création à Angers d'un cercle républicain, destiné à comprendre plusieurs centaines de membres.

« La mission de ce cercle, qu'on est en train d'installer dans le nouveau local du *Patriote*, rue Saint-Aubin, 41, sera de réunir « tous les groupes de la démocratie angevine », de contribuer à « l'expansion des idées libérales (?) » et à l'affermissement des institutions présentes. On en fera « un foyer d'instruction et de propagande, en même temps qu'un lieu de récréation ».

« Ce sont les expressions mêmes dont se sert le *Patriote de l'Ouest*, rendant compte de la cérémonie d'inauguration du cercle, qui a eu lieu vendredi dernier.

« Ainsi les républicains ont le droit de former une vaste association, dans le but non dissimulé de se livrer à la propagande et à l'embauchage politiques, ils ont le droit de s'assembler en nombre illimité, le matin, le soir, le jour, la nuit, de délibérer, de se concerter et de s'entendre en vue des prochaines luttes électorales, et les conservateurs n'ont pas même la faculté de se réunir plus de vingt pour exécuter un pas redoublé ou une polka.

« Telle est la situation du pays sous ce triste gouvernement, qui se réclame à tout propos des grands principes d'égalité et de liberté, mais qui ne sait pratiquer en somme que le favoritisme à l'égard des siens et l'oppression vis-à-vis de ses adversaires.

« Il est douteux que la France s'accommode longtemps d'un pareil régime. »

TOURS. — *Terrible accident*. — Un grave accident est arrivé, vendredi, vers 3 heures, rue Saint-Michel.

Le sieur Jouaneau, ajusteur-mécanicien, rue Bernard-Palissy, 9, était venu vérifier la marche d'une machine qu'il avait réparée la semaine dernière, chez M. Pincemin, entrepreneur de menuiserie, rue Saint-Michel.

Ayant mis la main sur les excentriques, il

Cependant, je regretterais d'avoir employé quelque expression blessante...

— Laissez-moi donc! s'écria Deluzy en frappant du pied.

La pauvre femme, terrifiée, sortit aussitôt. Dans l'escalier, la force lui manqua, et, s'appuyant sur la rampe, elle donna libre cours à ses sanglots.

Après le départ de Victoire, Deluzy ne poursuivit pas le dépouillement de sa correspondance.

Elle a raison, murmura-t-il, je suis engagé dans une voie terrible... qui m'eût dit que cette affaire de Forster finirait si mal? Pour tant de dépenses, pour des risques aussi considérables, obtenir des bénéfices presque nuls! Je m'étais bien aperçu que ce Forster était un maladroït, mais je n'aurais jamais cru qu'il se serait laissé pincer bêtement. Il ne sait pas grand'chose sur mon compte, et j'ai pris mes précautions avec lui; néanmoins, il faut se tourner d'un autre côté... Dire que si le père Jolivet avait le bon esprit de mourir, je pourrais encore rétablir mes affaires! Avec les intérêts accumulés, il doit lui rester bien plus de quatre cent mille francs... On tâcherait d'obtenir de Joséphine qu'elle renonçât à ses droits, et avec cette

fut saisi par la courroie du volant et entraîné dans le mouvement de rotation. Le malheureux fut tué sur le coup; mais jusqu'au moment où la machine put être arrêtée, le cadavre fit encore plusieurs tours, comprimé entre la courroie et l'arbre de couche.

Lorsqu'on put le dégager, on se trouva en présence d'un horrible spectacle.

Le corps était complètement broyé; les extrémités surtout, la tête et les pieds ne formaient plus qu'une bouillie sanglante.

Le commissaire de police du quartier a fait transporter le corps à l'Hospice général.

Louis Jouaneau était né à Joué-lès-Tours. Il était âgé de 65 ans.

Il laisse une veuve et deux enfants, dont l'un habite Loudun.

UNE COMÈTE. — 1890 aura sa comète. Un astronome nous l'annonce dans les termes suivants :

« La voyageuse qui était au pied du trône de Céphée le 23 mai, n'a pas perdu de temps; elle a parcouru le Dragon pour atterrir au pied du quadrilatère de la Petite-Ourse, où elle est visible au télescope.

« La tête de la comète représente une étoile de huitième grandeur, tout en conservant sa queue bien finie et bien droite. »

D'ici quelques jours, on pourra admirer « la belle Américaine », c'est ainsi qu'on la nomme, à l'œil nu.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fête du 14 juillet 1890. — Billets d'aller et retour de ou pour Paris. — A l'occasion du 14 juillet, les billets d'aller et retour délivrés à destination ou au départ de Paris, pendant la période du Jeudi 10 au Lundi 14 Juillet (incl.), et dont la validité expirerait avant le 21 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du Lundi 21 Juillet.

Cette prolongation de validité est applicable, quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat, ou voie mixte Etat-Orléans ou Etat-Ouest).

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

A l'occasion de la Fête dite nationale du 14 juillet, l'administration des Chemins de fer de l'Etat mettra en marche les 11 et 12 juillet des trains de plaisir à des prix exceptionnellement réduits.

Le train de plaisir du 11 juillet desservira les gares comprises entre Brion-sur-Thouet et Saint-Aubin-la-Bruère, La Pyramide et La Motte-Bourbon, Chateaufonds-sur-Layon et Thouarcé-Ville.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

A l'occasion de la Fête dite nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire et du Loir-et-Cher pour leur permettre de se rendre à Paris.

somme... Je vous demande un peu ce que fait ce vieil idiot dans le monde! Il a perdu la raison, il est à charge aux autres et à lui-même; ne serait-ce pas lui rendre service...

La physionomie de Deluzy avait pris une expression sinistre. Cependant, il finit par se remettre à son courrier et s'absorba dans cette occupation.

(A suivre.)

En Cour d'Assises:
Le prévenu, qui a une teinte de littérature, a été arrêté à Paris, en exécution de divers mandats d'amener, lancés simultanément de Nantes, Bordeaux, Châtelleraut, Limoges et Angoulême, villes qu'il vient de traverser.
— Vous le voyez, lui dit le Président, six villes vous réclament à la fois.
— Que voulez-vous, monsieur le Président, répliqua le prévenu, il n'est pas donné à tout le monde d'être réclamé par sept villes, comme Homère!...

Au restaurant.
Un consommateur est attablé devant un plat de grenouilles.
Arrive un ami:
— Quelle drôle d'idée de manger ça?
— Chut! je viens d'être nommé caissier, je me prépare à mes fonctions.

Ce train partira de Tours le samedi 12 juillet, à 11 h. 3 matin.

Il desservira les stations comprises entre Trélazé, Sainte-Maure, Verneuil-Saint-Germain, Mennetou-sur-Cher, Châteaurenault, Plessis-Pellouailles, Longué, Arnage, La Chapelle-du-Chêne, La Flèche, Aubigné, Romorantin, Tours, Blois et Mer.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le jeudi 17 juillet, à minuit 45 (nuit du mercredi au jeudi).

Toutefois, les voyageurs auront la faculté de partir, soit par ce train, soit par le train n° 1 partant de Paris à 12 heures 45 matin, les 18, 19, 20 et 21 juillet.

Prix des places, aller et retour: 2^e classe, 19 fr.; 3^e classe, 13 fr. 50.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le 11 juillet, à 6 heures du soir.

Le jeune Robert des T... s'est trouvé mal au vernissage. On s'empresse autour de lui, on écarte la foule :

— Donnez-lui de l'air, dit-on.
Le malade, ouvrant à demi les yeux :
— Non, dit-il, c'est là!
Et son doigt se dirige vers la muraille. C'était le portrait de sa belle-mère.

On peut le dire hautement, car cela a été assez prouvé par des documents indiscutables, oui, les Pilules Suisses sont sans paires!

Bessancourt (S.-et-O.), le 12 décembre 1889.
— Ma femme souffrait depuis plusieurs années de terribles maux de tête, dont aucun remède ne la soulageait; deux boîtes de PILULES SUISSES à 1 fr. 50 la boîte l'ont guérie complètement. Je vous autorise à publier ma lettre comme bon vous semblera.

(Sig. lég.) E. CARQUEVILLE, chez M^{me} veuve Senez.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 6 Juillet 1890.

Versements de 206 déposants (32 nouveaux), 54,341 fr. 25.

Remboursements, 24,146 fr. 83.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 5 Juillet:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: l'ascension nocturne du *Figaro*; l'incendie de Fort-de-France; la translation des cendres d'Adam Mickiewicz; le congrès pénitentiaire de Russie; l'accident du Pardon de Saint-Jean; l'arrivée de Michel Eyraud. — Nos contemporains chez eux: M. Edouard Pailleron. — *Les Deux Portraits*, nouvelle, par Pierre Valdagne. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Le monde financier. — Echecs. — Rébus.

GRAVURES: Débarquement d'Eyraud à Saint-Nazaire; Eyraud dans le salon du remorqueur *la Belle-Isle*; la cabine d'Eyraud à bord du *Lafayette*. — Le ballon *le Figaro* dans la soirée du jeudi 26 juin. — La Martinique: vue générale de Fort-de-France; le marché de Fort-de-France. — Le théâtre illustré: *Jeanne d'Arc*, représentée à l'Hippodrome. — Nos contemporains chez eux: M. Edouard Pailleron dans son salon. — Cérémonie d'exhumation du corps de Mickiewicz. — Saint-Petersbourg: visite de l'Empereur et de l'Impératrice de Russie à l'exposition pénitentiaire. — L'accident du Pardon de Saint-Jean. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 1 fr. 50 le litre.

Montpellier... 1 fr. 75 —

Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAU: BODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e JAUBERT, commis-saire-priseur à Saumur.

Grande Vente DE MEUBLES

AUX enchères publiques
Pour cause de départ

Le MERCREDI 9 juillet 1890, à 4 heures du soir, et jours suivants, à Saumur, rue de l'Abattoir, maison PICHAT,

Il sera rendu :

Salle à manger en vieux chêne sculpté, comprenant : buffet nor-mand, buffet à étagères, chaises ;

Ameublement de salon composé de : canapé, fauteuils en bois noir ; lustre, candélabres et landiers en fer forgé ;

Armoires, tables de toilette, guéridons, commode, tables de nuit et autres, lits en fer, coffre à bois, buffets, lit en fer noir et cuivre, glaces, pendules, tapis, portières, tentures ;

Vieilles faïences et vieilles armes

Articles de literie, lessiveuse, baignoire, fourneau en fonte, ver-rierie, vaisselle, batterie de cuisine, casiers, bouteilles vides et quan-tité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0 pour les frais.

Le Commissaire-priseur,
JAUBERT.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire
aux Rosiers-sur-Loire.

AFFERMEMENT DE BIENS COMMUNAUX

Le Dimanche 13 Juillet 1890, à midi, en l'une des salles de la Mairie de la commune des Rosiers, il sera, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, procédé à l'affermement de divers biens immeubles, appartenant à ladite commune et dont la désigna-tion suit :

Commune des Rosiers.

3 hectares 25 ares 65 centiares, dans le commun des Flettes.

12 ares 25 centiares, dans le commun de la Blairie.

4 hectare 30 ares 89 centiares, dans le commun du Cléret.

4 hectares 84 ares 96 centiares, dans le commun de Pont-Forêt.

24 ares 50 centiares de jardin, dans les Fontaines.

Total des contenances : 9 hec-tares 78 ares 25 centiares.

S'adresser, pour tous renseigne-ments, soit au secrétariat de la Mairie, soit à M^e BEAUMONT, notaire et dépositaire du cahier des charges.

A LOUER de suite pour cause de départ,
Belle Maison bourgeoise,
rue Nationale, n° 7, avec JAR-DINS, EAU de LOIRE et GAZ.
S'adresser à M. SÈVE, qui l'ha-bite. (330)

CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.
S'adresser place Saint-Pierre, 2.

A Louer présentement UNE MAISON

Située à Saumur, 10, quai de
Limoges,

Joignant l'hôtel Léon Mayaud,
Comprenant : salle à manger,
salon, cuisine, office, trois belles
chambres à feu au 1^{er} avec lingerie,
quatre chambres à feu au 2^e,
chambre de domestique, deux
vastes greniers, deux caves et
jardin.

Pour visiter, s'adresser à M.
PIVRON, pompier, quai de Limoges,
et à M. CARICHOU, à Beaulieu-lès-
Saumur.

Des modifications pourront être
apportées suivant le goût du loca-taire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à
manger, six chambres à coucher,
cave, cour, jardin. Service d'eau
de Loire.

S'adresser à M^{me} MAUBERT, rue
du Pressoir-Saint-Antoine.

MAISON & APPARTEMENT

A LOUER

Ancienne route d'Angers.

S'adresser au bureau du journal.

BAINS DE MER

Plage de Saint-Gilles-Croix-de-
Vie (Vendée)

A LOUER 2 CHALETS

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adres-
ser au bureau du journal ou à
M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

Une mère de famille habitant
la cam-
pagne, aux environs de Saumur,
et pouvant fournir les meilleures
références, prendrait de suite un
enfant au biberon.

S'adresser au bureau du journal.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par **HYPOTHÈQUE**, Avances sur Biens et **TITRES DOTAUX**

Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités. Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20 ; — par 5 kilos, 4 fr. 40, et
au-dessus de 20 kilos, 4 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70 ; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 4 fr. 50 et 2 fr.

SUCRE, 4^e choix, le kilog, 1 fr. 05.

BANQUE GÉNÉRALE

DES

CHEMINS DE FER

et de l'Industrie

Société Anonyme au Capital de 6,000,000 de Francs,

Siège Social : 19, Rue de Londres, Paris

Succursale d'ANGERS

Dans le but de faciliter et de
simplifier les opérations de sa
clientèle, la BANQUE GÉNÉRALE des
CHEMINS DE FER & DE L'INDUSTRIE
vient de créer une succursale à

ANGERS

1, Rue d'Alsace

Les clients de la Société pourront à
l'avenir effectuer par l'intermédiaire de cette
succursale toutes les Opérations de
Bourse et de Banque ; l'encaissement
de leurs Coupons, la vérification des
listes de tirage et se procurer tous les
renseignements financiers dont ils pour-
raient avoir besoin.

ABONNEMENTS SANS FRAIS AU

Nouveau Journal Financier

2^e PAR AN

UN JEUNE HOMME, ancien or-
d'un général, demande place de
COCHER ou VALET de CHAMBRE.

S'adresser aux initiales H. V.,
3, rue Maremaillette.

La Maison LAUNAY-MICOULLAU
et PETIT demande de suite
un apprenti.

IMPRIMERIE à céder

dans
une ville manufacturière du centre de
la France. Typographie, lithographie,
reliure. Journal bi-hebdomadaire.
S'adresser à l'agence Havas, 8, place
de la Bourse, aux initiales M. H. C.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à
Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le
marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE
FRANCOSI, président de la Société
d'Horticulture du Nord ; de MM.
Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY,
CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de
Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année
des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnelle-
ment avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles,
Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes
sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de
réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis
une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

La Meilleure Montre du Monde

SANS RIVALE * EXACTE * DURABLE * BON MARCHÉ

POUR HOMMES

Demandez la Série J

Une belle montre (trotteuse).
Remontoir rapide et tous les
derniers perfectionnements.
Cuvette en nickel massif,
échappement Duplex, al-
guelles de secondes, quatre
rubis. Marque l'heure comme
les chronomètres les plus
luxueux.

Chaque montre est vendue
avec garantie sérieuse de
2 ans.



Série L.

POUR DAMES

Demandez la Série L

Une petite montre de dame.
Remontoir rapide et tous les
derniers perfectionnements.
Cuvette en nickel, verre plat,
en cristal biscauté, rubis.
Un triomphe d'horlogerie
américaine.

On en fabrique plus de 2,000
par jour et en 3 ans on en a
vendu plus d'un million !
Les réparations ne coûtent
presque rien.

23 fr. LA MONTRE WATERBURY 23 fr.

Ces montres sont fabriquées en Amérique au moyen de machines automatiques perfectionnées au plus
haut degré. — L'ancienne Waterbury (série E), à long ressort, se vend toujours 12 fr. 50.

Certificat. — L'illustre savant, M. EDISON, a écrit :
« Je porte depuis longtemps une montre Waterbury et puis constater qu'elle
est la seule que je connaisse qui marche toujours exactement. Je m'en suis servi
même auprès des machines électriques, sans qu'il en résulte aucun inconvénient. »

Dépôt à SAUMUR, A. GOUIN, 48, Rue St-Jean

Sulfate de cuivre

1^{re} marque, 98 0/0 de pur

Entrepôt : Épicerie Centrale

Saumur, chez M. ANDRIEUX

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes,
des principales Banques et Administrations. — Médillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

